Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260922-2026037-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de KERGRIST MOELOU
Délibération 2026-037

Séance du 22 septembre 2026

Nombre de conseillers	
en exercice	15
présents	13
votants	14
absents	2
exclus	0

Date de convocation 14/09/2026
Acte rendu exécutoire
Par transmission en Préfecture le 01/10/2026
Et Publication le 01/10/2026

L'an deux mil vingt-six le 22 septembre à dix-huit -heures trente

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. QUEMENER Jérémy, maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs QUEMENER Jérémy, LE GOFF Patrick, POTELLE Marc, MARY Eliane, MAUFFRAY Pierrick, LAMER Antoine, ANDRE Melinda, LE COGUIEC Yoann, RIOU Annabelle, STEPHAN Koulm, GÉRARD Steven, TRUTET Marie, MAUFFRAY Florence.

Etaient absents : JEGOU Michel- DIJOUX Ketty a donné procuration à LE GOFF Patrick

Mme RIOU Annabelle a été nommée secrétaire

2026-037 1.1- Devis rénovation école

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le marché de maîtrise d'œuvre conclu avec le Cabinet Houssais concernant le projet de rénovation de l'école communale ;

Considérant que l'évolution des besoins de la commune ainsi que les contraintes techniques, réglementaires et financières nécessitent une réétude du projet de rénovation de l'école ;

Considérant que cette réétude nécessite des prestations complémentaires de la part du maître d'œuvre ;

Considérant la proposition d'avenant présentée par le cabinet Houssais d'un montant de 2 170€ HT ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver cet avenant afin de permettre la réétude du projet de rénovation de l'école.

Monsieur le maire demande s'il y a lieu de procéder à un vote à bulletin secret, un tiers des membres présents acquiescent.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 022-212200877-20260922-2026037-DE

VOTE À BULLETIN SECRET

Le Conseil municipal procède à un vote à bulletin secret

Les scrutateurs désignés sont : LAMER Antoine et STEPHAN Koulm

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Conseillers présents : 13
Votants : 14
Bulletins blancs : 0
Bulletins nuls : 0
Suffrages exprimés : 14
Pour : 6
Contre : 8

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par vote à bulletin secret :

- Refuse l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réétude du projet de rénovation de l'école ;

Pour extrait conforme au registre
Secrétaire de séance
RIOU Annabelle

Pour extrait conforme au registre
Le Maire
QUEMENER Jérémy